

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'IMPARTIAL.

JOURNAL LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE, COMMERCIAL ET D'AGRICULTURE.

UTILE DULCI.

VOL. I. LAPRAIRIE, JEUDI, 16 AVRIL, 1835. N° 21.

HISTOIRE.

FRAGMENT INÉDIT DE L'HISTOIRE DE PHILLIPE-AUGUSTE.

CAPTIVITÉ DE RICHARD CŒUR-DE-LION.

[SUITE ET FIN.]

La captivité de Richard faisait une impression trop forte dans la chrétienté; elle était en opposition trop évidente avec les opinions contemporaines sur la sainteté du pèlerinage et l'inviolabilité du croisé, pour qu'elle se pût prolonger long-temps.

Cette année 1194, Richard fut conduit à Henri II, à Haguénau, et ce prince lui parla en ces termes; "Roi des Anglais, il n'a pas bien long-temps encore que tu nous as fait la guerre, en t'unissant par traité à Tancredi de Sicile, pour dépouiller ma femme."

"Richard.—Que celui qui m'accusé de trahison vienne tout armé; qu'il consente à entrer dans la lice pour me convaincre sur ce point; j'ai encore assez de courage pour vendre chèrement la victoire; qu'on fasse donc ce qui est prescrit par le droit féodal. Si j'ai combattu pour ma sœur dans la Sicile, je n'ai point pour cela offensé ton empire; je défie tes chevaliers de le prouver.

"Henri.—N'a-tu pas touché dans la Syrie les pièces d'or de Saladin? N'a-tu pas livré les serviteurs du Christ à ses ennemis? N'a-tu pas consenti à ce que Gaza, Joppé, Ascalon, fussent rasés? N'as-tu pas livré au poignard des assassins le cœur de ton suzerain, Philippe de France?"

"Richard.—Par saint Créal, ceux qui ont dit ces paroles en ont menti; qu'on m'ouvre la barrière et le champ clos selon le droit. O Seigneur! prends pitié de mon pèlerinage; ne souffre pas que mon frère usurpe mon royaume, tandis que je suis captif, Philippe s'empare à son gré de mes châteaux et de mes cités. Tu n'es Prince que depuis peu, tu dois avoir besoin d'argent pour t'assurer les hommages de tes barons. Prends-moi la liberté, je te donnerai un bon nombre de Mars d'argent et d'écus; à quoi sert de me retenir captif? Ta gloire n'est point rehaussée parce que tu t'es emparé d'un prince désarmé?"

"Henry.—Eh bien! fais ce que tu dis, donne-moi une bonne rançon, et je te mettrai en liberté."

Depuis ce parlement de Haguénau, Richard fut mieux traité par l'empereur. L'évêque d'Ely était depuis quelque tems arrivé en Allemagne, et était parvenu à faire entendre à l'empereur Henri que son intérêt réel lui commandait de rendre la liberté

à Richard. Le Prince Anglais s'empressa d'annoncer la nouvelle de sa prochaine délivrance à ses barons et justiciers d'Angleterre, afin de réveiller leur confiance et d'exciter leur zèle pour recueillir sa rançon. Cette lettre, pleine d'éloges pour l'empereur, se ressent peut-être un peu de la triste position du Roi captif.

Richard, Roi d'Angleterre, duc de Normandie et d'Aquitaine, Comte d'Anjou, à la Reine Éléonore sa Mère, à ses Justiciers, et, en général, à tous ses fidèles. "Qu'il soit bien éoanu de vous tous que notre Chancelier Guillaume d'Ely, portant amiablement la parole entre nous et l'empereur, a obtenu que de l'étroite tour où nous étions retenu captif nous fussions conduit en la présence de Henri, qui nous a très bien reçu; nous avons contracté une paix mutuelle à l'égard de tous les sujets qui vivent sous notre droit; nous resterons auprès de l'empereur jusqu'à ce que nos affaires soient finies, et que nous ayons payé les 600,000 marcs d'argent dont nous lui sommes redevables pour la rançon. C'est pourquoi nous vous prions, ô nos fidèles, de subvenir à nos besoins, et de faire tout votre possible pour recueillir beaucoup de sterlings. Tout ce que vous recevrez des Eglises et des barons sera des registres, et vous en ferez des chartes de reconnaissance, car vous pouvez promettre que tout ce qui sera donné pour la rançon sera fidèlement restitué. Choisissez aussi les otages qui doivent répondre de ma parole, de manière que ma liberté ne puisse en aucune manière être retardée. Il faudra remettre à ma mère et à ceux qu'elle designera tout l'argent que vous pourrez obtenir. Vous pouvez dire à mes barons que je réglerai mon amitié pour eux sur l'argent qu'ils me fourniront en cette circonstance. Plus ils s'empresseront de subvenir à mes besoins, mieux ils seront récompensés. Pour certifier tout ce que je vous dis, notre chancelier vous portera nos chartes et la bulle d'or de l'Empereur."

Après avoir signé son traité de rançon, Richard envoya charte sur charte aux barons et aux communes d'Angleterre pour leur demander de l'argent. Il parait que ni les barons ni les bourgeois ne se pressaient d'exécuter les conditions du traité; car dans un de ses sirvants poétiques Richard s'en plaignait amèrement.

"Un prisonnier ne parlera jamais de son sort qu'avec la douleur dans l'âme; mais pour charmer les ennuis de sa captivité, il peut faire une *cancon*. J'ai beaucoup d'amis, mais les pauvres dons que j'en reçois! Ne doivent-ils pas rougir de me laisser près

de deux hiver dans la captivité, faute de rançon!"

"Or, qu'ils sachent mes barons Anglais, Normands, Gascons, et Poéyins, que je n'eus jamais si misérables compagnons dont je ne voulus payer la délivrance. Je ne prétends pas leur faire un reproche, mais je suis encore prisonnier!"

"Il est vrai, homme mort n'a ni amis ni parens, puisque pour de l'or et de l'argent on m'abandonne. Je souffre encore plus de la dureté de mes amis. Quels reproches n'auront-ils pas à se faire si je meurs dans cette longue captivité?"

Ma douleur ne m'étonne point: le Roi de France, mon Seigneur, porte la désolation dans mes terres, malgré le serment que nous avons fait pour la liberré commune; mais une chose me rassure: non, je ne tarderai pas à briser mes chaînes.

"Chansonniers mes amis, vous que j'ai aimés, et que j'aime encore, chantez l'infamie de mes barons qui m'abandonnent et la honte de mes ennemis qui attaquent Richard captif. Tous agissent en vrais vilains discourtois, ils me font la guerre tandis que je suis sans liberté.

Comtesse de Soire, Dieu garde votre souverain mérite, je vous invoque moi, pauvre prisonnier!"

Il parait que plusieurs barons Anglais se souciaient peu du retour de Richard, qui avait multiplié les exactions pendant son règne; ils préféreraient peut-être le comte de Mortagne, trop faible pour attaquer leurs privilèges. Le comte de Robert de Nunant qu'on avait désigné pour otages, sommé de remplir son devoir féodal, refusa positivement disant: "Je ne suis plus l'homme de Richard, mais celui du comte de Mortagne, son frère." Cependant la captivité du Prince étant un des cas féodaux pour lesquels les barons devaient aide d'argent et de corps à leur Seigneur, les cours de justice; sur la demande d'Éléonore, prononcèrent plusieurs amendes contre les barons récalcitrans, et Richard écrivit charte sur charte de manière qu'ils se mirent en mesure d'exécuter le traité conclu. Les otages partirent de Londres avec mulets chargés d'argent; chaque fief militaire avait payé vingt sous; tous laïques donnèrent la quatrième partie de leurs revenus; les évêques acquitèrent la même charge, et les clercs la dîme sur tous leurs biens; ces impôts ayant été perçus aussi bien sur le continent qu'en Angleterre, produirent des sommes considérables qui furent transportées à Douvres on se trouvaient les envoyés de l'Empereur; là on pesa les sacs: on les trouva tous complets et biens remplis.

La rançon étant ainsi acquittée. L'Empereur mit Richard en liberté. Par une chartre scellée, il lui donna même, selon les conventions secrètement arrêtées, la souveraineté de plusieurs terres, savoir; la Provence, le Viennois, Marseille, Arles, tout ce que l'Empereur prétendait avoir depuis le Rhône, jusqu'aux Alpes, la Bourgogne, les hommages du Roi d'Aragon, du comte de Die et du comte de Toulouse, droits réellement contestés, et que les Empereurs n'avaient jamais exercés que nominativement. L'époque du départ fut fixée à un terme très-rapproché. Richard se hâta de l'annoncer à l'archevêque de Cantorbéry, primat d'Angleterre, aux barons des communes. "Comme je suis certain, leur disait-il, que vous désirez ma liberté et que vous l'apprendrez avec joie, je vous annonce qu'elle est maintenant assurée; l'Empereur me la rendra tout entière le vingtième jour de la lune après la Nativité. Le dimanche suivant, je recevrai la couronne de Provence qu'il m'a accordée. Donné à Spire, le 22 décembre." — (M. Capefigue.)

POLICE CORRECTIONNELLE.

Pigot est un brave garçon qui a eu un moment d'erreur. Il se présente à la barre où l'amène une inculpation de vol avec les meilleurs certificats du monde. Qu'a-t-il volé, le pauvre Pigot? Un lapin: un joli petit lapin qu'il destinait sans doute à faire une excellente gibelotte; mais il n'a pas eu le temps de mettre son dessein à exécution. Il a été arrêté encore porteur du lapin en parfaite santé.

"Vous voyez bien, Monsieur le président, dit Pigot pour sa défense, que je n'avais pas consommé le lapin, puisqu'il était encore en vie. L'aubergiste ne peut pas dire que j'ai mangé le lapin. Vous ne pouvez pas dire, mère Gogau, que j'ai mangé le lapin; on peut bien dire dans tout Charenton que je ne suis pas capable de manger le lapin d'autrui. D'ailleurs, Monsieur le président, je ne peux pas souffrir le lapin; je m'en méfie toujours du lapin. . . . C'était histoire de rire.

L'AUBERGISTE: C'était si peu pour rire, que vous couriez au grand galop comme un cerf échappé, et que vous avez battu mon fils qui voulait vous reprendre le lapin.

Pigot: Histoire de rire, mère Gogau, histoire de rire!

Le tribunal ne pense pas que les intentions de Pigot aient été aussi pures qu'il le soutient; toutefois, usant d'indulgence, il ne le condamne qu'à 15 jours d'emprisonnement.

Douy, qui succède sur le banc à Pigot, n'a été trouvé nanti d'un gros paquet de linge que la prévention lui reproche d'avoir volé à des inconnus. Douy soutient qu'il a trouvé le paquet sur la route, et qu'il le portait chez le maire lorsqu'il a été arrêté. Un témoin est entendu; c'est un cordonnier un vieux; sur ce serment s'il en fut jamais.

"Savez-vous quelque chose? lui demanda M. le président. — Parbleu, reprend l'agréable saveur, si je sais quelque chose! c'est moi qui sais tout; sans Claude-Jérôme Finaut (qui est mon nom), vous ne sauriez rien, et encore moins.

M. LE PRÉSIDENT: Dites tout ce que vous savez, et soyez bref; les faits sont avoués.

FINAUT: Si les faits sont avoués, c'est bon, c'est clair c'est fini, c'est jugé; je n'ai donc plus qu'à saluer l'aimable société, et à me retirer respectueusement après avoir requis taxe, conformément à la loi. . . C'est sur le papier.

M. LE PRÉSIDENT: Faites toujours votre déposition.

FINAUT: Ma déposition est que j'ai vu la patte qui passait par la fente de la blouse.

M. LE PRÉSIDENT: Quelle patte?
FINAUT: Parbleu, la patte de l'objet volé en question, que le brigand avait caché sous sa blouse.

M. LE PRÉSIDENT: C'était un objet trop volumineux pour être caché sous une blouse.

FINAUT: Vous pouvez dire qu'il était volumineux; je n'ai pas le droit de m'y opposer: mais je dis, moi, que je l'aurais bien mis dans ma poche, et que d'ailleurs il était maigre comme un coucou.

M. LE PRÉSIDENT: De quoi parlez-vous donc?

FINAUT: Du lapin qui a été volé à la mère Gogau, et pour lequel, foi d'homme, je n'aurais pas fait tant d'embarras.

La méprise s'explique, et on s'aperçoit que Finaut était appelé pour l'affaire précédente, qu'on l'a publié dans la salle des témoins, et qu'il vient déposer dans l'affaire Douy des faits qui se rapportent au vol d'un lapin pour lequel Pigot vient d'être condamné.

M. LE PRÉSIDENT: L'affaire dont vous nous parlez est terminée. Allez vous asseoir.

FINAUT: J'ai lieu d'être surpris qu'on l'ait jugée sans m'entendre; mais. . . J'ai bien l'honneur de vous saluer.

ECONOMIE DOMESTIQUE.

Recette d'une Liqueur Anglaise connue sous le nom d'Impérial Pop.

On met dans un pot de terre 2 livres de sucre, 2 citrons coupés par tranches, 2 onces de crème de tartre en poudre. On verse ensuite dessus 8 pintes d'eau bouillante, on mêle et on couvre avec une toile fort épaisse, puis on laisse refroidir.

Lorsque le mélange est presque froid, on y jette une tranche de pain, coupé mince, sur laquelle on a étendu environ 2 cuillerées de levure de bière; cette tranche sufrage on recouvre le liquide, jusqu'au lendemain avec la toile, on le met en bouteille en ayant soin de le passer à travers un tissu serré qui filtre le liquide et retient les substances hétérogènes qui s'y trouveraient en suspens et qui troublerait sa limpidité.

Au bout de trois à quatre jours, le liquide est entré en fermentation; il a acquis du piquant; il est bon à boire.

Les bouteilles qui servent à contenir ce liquide, qui fermentent dans ces vases, doivent être fortes. En Angleterre, on se sert de bouteilles en terre, de cruchons. La liqueur qui résulte de ce travail a beaucoup d'analogie avec la suivante; elle en diffère cependant en ce que la fermentation se fait dans la bouteille; tandis que dans l'hydromel composé la fermentation est terminée lorsqu'on le met en bouteille. Une seconde dissemblance est l'emploi du sucre au lieu de miel. Quoi qu'il en soit ces liqueurs fermentées peuvent remplacer le vin dans les usages ordinaires de la vie.

A. C.

Hydromel Composé.

Prenez miel 6 livres, eau 4 pintes; faites chauffer dans une bassine, bien propre, opérez la séparation des écumes et la clarification de la liqueur, puis mettez de côté.

Prenez ensuite raisins de Damas coupés, demi-livre, faites les bouillir avec 4 pintes d'eau, continuant jusqu'à ce que le liquide soit réduit de moitié, passez à travers un linge avec expression, mêlez ensuite à l'hydromel préparé précédemment, puis faites bouillir pendant quelques minutes retirés du feu pour laisser refroidir.

Lorsque la liqueur sera presque froide, mettez-y une tranche de pain recouverte, comme nous l'avons dit, d'une couche de levure de bière environ deux cuillerées, remettez sur le feu, enlevez l'écume qui se forme, retirez du feu, laissez refroidir et déposer. Décantez ensuite dans un baril bien propre dans lequel vous aurez mis 1 once de beau sel de tartre et 1 once d'esprit de vin il faut que le baril puisse être presque plein, on le

prend donc proportionné à la quantité de liqueur qu'on veut préparer.

On porte ensuite ce baril dans un endroit chaud une étuve, le dessus d'un four, etc.; bientôt on voit la fermentation s'établir; il y a production d'une matière blanche qui est rejetée au dehors du baril; on remplit celui-ci au fur et à mesure que l'écume est rejetée au dehors, et lorsque la fermentation a cessé, on ferme exactement le baril et on le porte à la cave. Là, après quelques mois, on tire et on met en bouteilles.

On peut aromatiser selon les goûts cet Hydromel composé, comme on peut lui donner l'odeur et le goût de canelle, ou bien de citron, de fraise, etc.

A. C.

Procédé fort simple pour découvrir la présence du sulfate de cuivre dans le pain.

Les boulangers mêlent du sulfate de cuivre dans le pain pour lui donner plus d'éclat; cette fraude, pratiquée depuis longtemps, a été récemment découverte.

Voici un moyen fort simple de s'assurer de l'altération du pain; il est dû à M. Meylinck et Hensmans. On laisse tomber une goutte de ferro-prussiate de potasse sur une tranche de pain suspect; qu'il y ait ou non du sulfate de cuivre dans le pain, cette goutte formerait une tache rouge si le pain est frais, bleue s'il ne l'est pas. On plonge alors le pain dans l'eau de chaux. S'il n'y a point de sulfate de cuivre, la tache ne changera pas; mais elle deviendra verdâtre si le pain contient du sel métallique. Dans ce cas, si l'on expose le pain à l'action du gaz ammoniac, la tache deviendra rouge, puis jaune; puis on la fera revenir rouge en volatilisant l'ammoniac ou en l'exposant à la vapeur de l'acide muriatique. Lorsque la présence du sulfate de cuivre est ainsi constatée, on peut en déterminer la quantité par les procédés ordinaires.

A. J.

Bière de Ménage.

Pour faire de la bière dans les ménages, voici comment on opère promptement et à peu de frais en Angleterre. On se procure un petit quartaut dont on fixe la bouche avec soin; on le pose sur une de ses bases, et près du fond on pratique un trou qui sert à placer un robinet pour tirer la bière au clair. Sur le milieu de la base supérieure on fait un autre trou pour recevoir un bouchon ordinaire. Supposons que le quartaut contienne quatre-vingt-quinze pintes, et qu'on désire faire de la bière forte: versez cinq livres d'eau dans une chaudière; et aussitôt qu'elle est en ébullition jetez dedans 1 1/2 livre de houblon de bonne qualité; laissez bouillir 5 minutes, et dans la liqueur tirée à clair dissolvez 14 livres de sucre, et une pinte de levure de bière fraîche et d'excellente qualité; versez le tout dans le tonneau, dans lequel la fermentation ne tardera pas à s'établir. L'écume sortira d'abord du tonneau, mais, retenue par les bords des douves, elle finira par rentrer et retomber dans la liqueur. Pendant l'été, à la température moyenne, trois semaines ou un mois seront suffisants pour que la fermentation s'accomplisse. Les 15 derniers il faut placer le bouchon sur le trou supérieur, et l'ouvrir toutes les 43 heures. Quand le goût sucré a entièrement disparu, on fixe plus solidement le bouchon, et 4 jours après la bière est bonne à boire ou à mettre en bouteilles. La qualité du sucre est peu importante, cependant le sucre blanc donne constamment des bières moins colorées, plus légères, d'un goût plus fin et plus délicat, et qui n'a pas cette saveur douceâtre et glutineuse des bières ordinaires. On peut colorer cette bière, si on le désire, avec quelques tranches de pain fortement grillées; elle s'éclaircit d'elle-même, est très-légère à l'estomac, d'une digestion facile, et forme une boisson salubre.

A. J.

L'IMPARTIAL.

VILLAGE DE LAPRAIRIE.

JEUDI SOIR, 16 AVRIL, 1835.

On vient de recevoir des nouvelles intéressantes d'Europe. Nous ne pouvons en donner aujourd'hui qu'un extrait.

L'Empereur d'Autriche est mort subitement à Vienne le 3 Mars à l'âge de 67 ans, après en avoir régné 50. Il était marié en quatrième nocces à une Princesse de

Ravière et laisse pour héritier du Trône un fils âgé de 42 ans, François II était un Prince d'un caractère doux et faible. Abandonnant le soin des affaires au Prince de Metternich son premier ministre, il ne montrait de l'énergie que pour combattre les idées libérales et réprimer les révolutions. Chassé deux fois de sa capitale par les Français, il les avait pris en haine et les redoutait encore, même après la restauration. Aussi lorsque les ambassadeurs des puissances de la Ste-Alliance, lui proposèrent une croisade contre la révolution de juillet, il répondit bonnement : " je ne veux plus rien avoir affaire avec les Français, ils m'ont bien donné assez d'embarras ". Le Prince Ferdinand son successeur est, dit-on entièrement dépourvu de génie et possède fort peu de qualités intellectuelles. Il y a toute apparence qu'il portera seulement le manteau impérial, à l'ombre duquel Metternich gouvernera l'empire.

— Le 19 Février à 2 heures après midi le nouveau Parlement fut ouvert en vertu d'une commission. Le Roi n'était pas présent.

Quelques moments après l'ouverture de la Chambre Lord Egerton proposa M. Charles Manners Sutton, pour Orateur de la Chambre des Communes, et fit un long discours sur ses longs services et ses hauts talents. Sir Charles Burnell seconda la motion. M. Denison alors nomma le très honorable James Abercromby, et fut secondé par M. Old. Sir Sutton s'adressa à la Chambre dans sa défense, et parla plusieurs heures. Les débats remplirent plusieurs colonnes dans les journaux de Londres. Les votes furent alors pris et le résultat fut ainsi.

Pour Abercromby.....366
Pour Sutton.....203

M. Roebuck a présenté à la Chambre des Communes la pétition dont M. le Docteur Nelson était porteur, une discussion s'est élevée à ce sujet à laquelle M. Stanley, M. Robinson et le ministre actuel des colonies ont pris part. Sir Robert Peel a aussi parlé sur ce sujet et a annoncé qu'il allait envoyer dans le Canada une personne entièrement désintéressée pour s'enquérir si les griefs des Canadiens étaient fondés et lui en faire rapport. Voilà un message qui doit posséder bien des qualités et dont la respectabilité sera presque effrayante puisque Mr. Peel donne à entendre que son rapport dépendra la décision de la question Canadienne.

— Le Roi de Suède a été dangereusement malade de douleurs spasmodiques; mais il est entièrement rétabli.

CONSEILS SUR LA SANTÉ.— Si la santé est le premier des biens, il est malheureusement aussi celui que nous sommes le plus exposés à perdre.

D'un côté, des accidents imprévus, des dangers inévitables se rencontrent à chaque pas; l'exercice même de nos professions altère à la longue notre constitution.

D'un autre côté, nous la ruinons par toutes sortes d'excès; n'en sentant le prix que lorsque nous l'avons perdue, nous négligeons les soins qui peuvent la conserver. Beaucoup pèchent par ignorance, faisant tous les jours les choses qui leur sont le plus contraires, sans soupçonner les maux qu'ils se préparent: c'est à ceux là surtout que nous adressons ces avis.

DE L'AIR. DU CHOIX D'UNE HABITATION.

L'air est, en quelque sorte, l'aliment le plus nécessaire à notre existence; ce n'est jamais sans inconvénient pour la santé que nous respirons un air impur: de là naissent la plupart des maladies qui affligent l'habitant des villes. Le malaise que nous éprouvons nous avertit ordinairement de son insalubrité; ainsi, l'on se trouve renfermé dans un petit espace avec beaucoup de personnes, car l'air est corrompu dans ce cas par les émanations que chacun exhale. Nous sommes fortement incommodés de l'odeur d'un marais ou de certaines vapeurs; il en résulte même fréquemment de graves accidents; nous ferons connaître plus tard les moyens d'y remédier. Les climats, les saisons, le froid, le chaud, ont sur les hommes une influence bien sensible; mais comme elle est nécessaire, que rien ne peut nous y soustraire, nous ne vous en parlerons pas. Quel est le moyen le plus efficace de ne pas nous la rendre nuisible? c'est de s'accoutumer dès son enfance à la braver; c'est la tout le secret du robuste laboureur.

Ces réflexions nous dirigeront dans le choix d'une habitation, choix que les circonstances laissent par malheur trop rarement à notre disposition. Sous ce rapport, l'habitant des villes est moins favorablement partagé que celui des campagnes; le pauvre artisan, obligé de vivre dans des rues étroites, où l'air, qui ne peut circuler, se charge de toutes sortes d'émanations malsaines, occupant des appartemens bas et humides, où ne pénètre jamais un rayon de soleil, y contracte, lui et sa fa-

mille, le germe des maladies les plus opiniâtres, du scorbut, des écrouelles, &c.

Mais vous, habitans des campagnes, assez heureux pour pouvoir vous soustraire à de si funestes inconvéniens, pourquoi faut-il que vous profitiez quelquefois si peu des avantages de votre situation! Vous pourriez jouir d'un air aussi pur que salubre, et ces mares croupissantes, ces fumiers dont vous encombrez le voisinage de vos maisons, empoisonnent celui que vous respirez, engendrent des fièvres putrides et autres maladies graves. Combien il répugne de voir dans quelques ménages, où règne la plus repoussante malpropreté, les animaux habitant pêle-mêle avec les hommes. Cet usage n'est que trop bien établi parmi quelques Etrangers.

Etes-vous libre dans le choix de votre habitation, et, par exemple, faites-vous bâtir? voici ce qui peut assurer à votre maison les conditions les plus utiles de salubrité; que la force (le côté où sont percées les fenêtres) regarde le levant, et soit le plus possible abrité des vents froids et humides; éloignez-vous des cimetières, des marais, voiries et autres établissemens de ce genre; ne vous entourez pas de plantations ni de murs trop hauts qui empêcheraient le renouvellement de l'air et entretiendraient l'humidité: vos chambres, pour être saines, seront vastes, les croisées largement ouvertes du côté du levant, le rez-de-chaussée plus élevé au-dessus du sol qu'on ne le fait ordinairement.

Une précaution assez importante pour ne devoir pas être négligée, c'est de ne pas habiter une maison récemment construite, des chambres nouvellement blanchies ou vernies; des rhumatismes, et souvent des maladies plus dangereuses, ont été la suite de cette imprudence.

Il y a quelques moyens de rendre une contrée plus salubre; par exemple, en desséchant les marais, en défrichant les terrains; mais le gouvernement ou les grands propriétaires peuvent seuls penser à cette amélioration. Quant aux moyens de renouveler l'air de vos habitations, le plus simple et le meilleur, c'est d'ouvrir de temps à autre les portes et les fenêtres. Si vous étiez infectés par une épidémie, par quelque mal dont on a crainte la contagion, ce n'est pas, comme on le croyait autrefois, avec du vinaigre ou d'autres aromates, que vous rendrez à l'air sa pureté; vos parfums ne feraient que masquer la mauvaise odeur, sans la rendre plus salubre.

DES ALIMENS. DES BOISSONS.

Le riche se nourrit de ce qui flatte son palais, le pauvre de ce qu'il trouve; on ne s'inquiète guère du reste; cependant le choix des alimens est bien loin d'être indifférent à la santé, et parce que votre appétit est satisfait par les uns comme par les autres, vous auriez tort de croire qu'ils ont le même effet sur vous.

Les alimens de mauvaise qualité, les viandes gâtées, le pain auquel on a mêlé de l'ivraie, développent de mauvaises fièvres, le scorbut, peuvent même empoisonner. Les fruits verts, les mets trop épicés, les viandes salées, sont toutes choses fort malsaines; le législateur des Juifs leur avait défendu de manger du porc, parce que, dans le pays très chaud qu'ils habitaient, cette viande indigeste passait pour occasionner la lèpre et autres maladies. Il n'est pas moins dangereux de manger les viandes de poissons trouvés morts, ou d'animaux malades: des épidémies, la peste, en ont été quelquefois le résultat. Un auteur rapporte que des jeunes gens moururent pour avoir mangé de la chair d'une vache morte avec des abcès. Il y eut, en 1689, à Venise, une maladie épidémique, qui a été reconnue provenir de ce que ses habitans avaient mangé de la chair de bœufs amenés de Hongrie, et que la fatigue du voyage avaient rendus malades. On sait que les viandes noires, le gibier, le bœuf, &c., nourrissent moins; les légumes et le poisson nourrissent moins encore: pour bien faire, il faut, dans son régime habituel, entremêler leur usage, et se nourrir des uns et des autres.

L'instinct naturel, la raison, l'expérience que nous faisons tous les jours de ce qui peut nous nuire, nous indiquent assez ce qui convient à notre tempérament, et la quantité d'alimens que nous devons prendre. Je livrerais ici à votre ris-ée l'ignoble habitude qu'ont certaines gens de surcharger leur estomac d'une nourriture qu'il ne leur demande pas, si ses gourmands ne portaient pas déjà le châtiment de leur glotonnerie par les maladies nombreuses qui en sont la suite; ils creusent (dit plaisamment un poète) leur fosse à belles dents.

Nous subordonnons ordinairement nos repas, non pas à l'heure où nous sentons le besoin, mais à celle où nos affaires le permettent. Quoi qu'il en soit de cette coutume bien étrange, un homme de moyen âge ne devra jamais faire moins de deux repas, et il se trouvera bien d'en faire trois; quatre et cinq repas ne sont pas trop pour les enfans. Il est bien préférable de faire plusieurs repas légers qu'un seul copieux. Il ne faut pas se coucher aussitôt après avoir mangé; c'est souvent la cause du cauchemar.

Évitez de faire votre boisson d'une eau puisée près d'égouts, ni de celles de citernes et des puits très profonds, ni en un mot, d'une eau qui ne sera pas fraîche, limpide et sans odeur. On est sur qu'une eau est chargée de sels et de substances minérales si elle dissout mal le savon et cuit difficilement les légumes. Rien de plus dangereux à boire qu'une eau corrompue. Si l'on était contraint à boire une eau impure, croupissante, il faudrait d'abord la faire évaporer sur le feu, puis la faire passer à travers un lit de charbon ou une filtre de grès, on en voit dans beaucoup de ménages; l'agiter avant de s'en servir au contact de l'air; car l'air qui a perdu l'air qu'elle contenait, par l'action du feu, est lourde et indigeste.

DU SOMMEIL ET DE LA PROPRETÉ.

Il est quelques habitudes de la vie intérieure dont il n'est pas inutile de vous entretenir, parce qu'elles ont une influence bien certaine sur la santé.

La durée de votre sommeil variera selon vos occupations, votre âge; à un homme jouissant d'une bonne santé, il faut six à huit heures. Aux personnes faibles, et aux enfans, huit à dix heures sont nécessaires; qu'une activité mal entendue ne vous fasse rien prendre sur les heures de repos que la nature vous demande; vous ne le feriez pas sans vous en ressentir; quelques heures de plus que vous y gagneriez ne valent pas la perte de votre santé. Qu'on ne s'imagine pas non plus qu'il soit indifférent de donner au sommeil pendant le jour ce qu'on lui refuse la nuit; l'expérience a prouvé qu'on ne pouvait sans se nuire remplacer l'un par l'autre.

Ce n'est guère aux hommes laborieux auxquels sont destinés ces conseils qu'il est nécessaire de faire connaître les inconvéniens d'un sommeil trop prolongé, sachez néanmoins qu'il énerve l'esprit et les forces; que les dormeurs ne vivent pas vieux, et tombent le plus souvent dans un engourdissement qui les mène à une apoplexie mortelle. Si vous n'avez qu'un lit dur, consolez-vous-en; un lit de plume, s'il flatte plus la mollesse, est très malsain. On est souvent dans l'usage, à la campagne, d'entourer les lits de rideaux de laine; c'est une mauvaise habitude: ces rideaux emprisonnent l'air que vous respirez, et retiennent toutes les émanations malsaines qui se répandent autour de vous.

La propreté est essentielle à la conservation de la santé: les anciens l'avaient mise en grand honneur dans leurs institutions; ils la nommoient une demi-virtu. Le philosophe Bacon disait " qu'elle est au corps ce que la décence des mœurs est à l'âme. " Elle doit s'étendre à tous les objets qui remplissent nos besoins: à nos meubles, et à nos vêtemens principalement; sales, ils irritent la peau, causent la plupart des maladies dégoûtantes qui y ont leur siège. Si l'on en croit de bonnes gens, il serait dangereux de se baigner pendant la canicule, comme il serait principal de se faire saigner, de se purger à la même époque; laissez déborder ces faibles à ceux qui y croient; faites-vous purger, saigner quand votre médecin l'ordonnera; baignez-vous quand cela sera bon à votre santé, évitant toutefois de vous exposer aux rayons brûlans du soleil, ce qui vous exposerait à une érysipèle. Ce dont il faut se garder, c'est de se baigner dans les rivières à la suite d'un orage; des médecins estimables ont rapporté qu'il en était résulté des fièvres assez graves. La natation est un des meilleurs exercices. Un exercice très actif immédiatement après le repas ne fait pas faire la digestion, comme on le dit vulgairement; bien au contraire, il la trouble.

Nous admirons souvent les actions d'éclat et les qualités brillantes de personnages qui figurent sur le théâtre du monde. Mais si nous pouvions connaître les véritables causes de ces actes éclatans; si nous pouvions pénétrer dans le cœur de la haute " respectabilité " sociale, nous rabattrions de beaucoup la bonne opinion que nous en avions conçue, la véritable vertu est celle qui s'enveloppe des voiles de la modestie pour cacher au monde une conduite et des sentimens qui attireraient ses hommages et son admiration si elles étaient exposées au grand jour.

Ces réflexions me sont venues à l'esprit en visitant, il y a quelques jours, l'hôpital de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Y a-t-il rien de plus touchant que la vue de ces VIERGES DU SEIGNEUR, abordant chacune le lit du malade qui lui est confié? quelles douces paroles de consolation sortent de leur bouche et avec quelle religieuse tendresse elles s'informent des besoins et de l'état présent de leur protégé temporaire à voir les soins que ces pieuses filles prodiguent à leurs malades, on dirait que chacun d'eux est leur père ou leur frère. Et cependant combien ces soins seraient quelques fois pénibles pour celles qui ne seraient pas animées par la charité la plus vive et cette religion qui offre de si belles récompenses à ceux qui secourent et consolent les affligés! ah! je plaindrais celui qui pourrait visiter cette salle à l'heure de midi sans ressentir la plus vive émotion, ce respect

pour celles qui, sans autre motif que la vertu la plus pure, consacrent ainsi leur jeunesse et toute leur vie au soulagement de l'humanité souffrante. La plus grande propreté et l'ordre le plus parfait règne dans cette vaste salle dont cependant tous les lits sont occupés. L'air qu'on y respire est pur et la température telle quelle convient aux malades. Enfin on s'aperçoit que rien n'y est abandonné aux mercenaires et que la charité la plus active veille à tous les besoins. Nous avons visité bien d'autres hôpitaux et nous pouvons affirmer que nul part, ni en Europe, ni sur ce continent, les malades ne sont soignés avec plus d'attention et de zèle bien entendu, disons plus dans aucune ville même à Paris les salles ne sont mieux fournies des objets nécessaires et commodes. — Pour ne pas blesser la modestie du Docteur chargé de donner ses soins aux infortunés étendus dans ces lits de douleur nous nous bornerons à dire que nous avons été présents à la visite des malades, faite par les premières réputations de l'Europe et que si nous étions malades et réduits à aller à l'hôpital, nous donnerions la préférence à celui de Montréal.

Le bruit de la grossesse de notre Reine paraît se confirmer. Cet événement est certainement remarquable sous plus d'un rapport. D'abord l'âge très avancé du Royal père ne permettait plus guères d'espérer qu'il donnerait un héritier direct à la Couronne, celui de la Reine elle-même semblerait aussi lui ravir cet espoir. — Mais la providence qui ce jour des lois ordinaires de la nature et des calculs des hommes, avais résolu, dans ses décrets éternels que les espérances des uns et les craintes des autres serait également renversé par cet espèce de prodige qui présente encore un côté intéressant en ce qu'il met toutes les têtes en mouvement et que les Whigs et Torys font déjà leur calculs sur la naissance du futur héritier. La Reine, dit-on est la protectrice avouée des partisans du STATU QUO! après la mort du Roi (qui selon eux ne peut tarder) elle sera régente du royaume Uni et fera naturellement triompher le parti dont elle partage les opinions. Quelques Whigs manifestent leurs craintes à ce sujet et pronostique de grands malheurs. A notre avis c'est aller un peu vite. Combien d'accidens peuvent rendre illusoire sous ces calculs prématurés? Qu'on se rappelle l'infortuné Princesse Charlotte de Galles, qui serait notre Reine depuis cinq ans, si la mort ne l'avait enlevée à la fleur de ses ans. Elle était aimée du peuple, adorée de son époux et au comble de la prospérité et des grandeurs. Tout lui faisait espérer un long avenir de gloire et de bonheur; quand l'impitoyable mort vint l'atteindre au commencement de sa course et anéantir les espérances de ceux qui voyaient en elle la régénératrice de l'Angleterre! Il n'est pas besoin d'en dire d'avantage, ce fait parle de lui-même.

ACCIDENT.—Le 26 Février une petite fille de M. F. Berge, de St. Antoine, tomba de dessus une table par terre, ayant à la main un couteau, qui dans sa chute lui perça le corps. Dix minutes après elle était morte.—
CANADIEN.

L'ODE suivante appropriée à cette Semaine, ne peut manquer de faire plaisir, tant sous le rapport du sujet que sous celui de la Poésie.

ODE IMITEE DE L'HYMNE

"VENILLA REGIS."

Je vois du Monarque Suprême
L'étendard flotter en tous lieux,
Et devant cet auguste emblème
S'incliner la terre et les cieux.
Sur la montagne du Calvaire
S'est accompli ce grand mystère
Qu'on célèbre sur nos autels;
Croix Sainte, en miracles féconde,
Sur toi le Créateur du monde
Mérite pour le salut des mortels.

Le Très-Haut, dont la main balance
Ces globes qui roulent sur nous,
A le flanc percé d'une lance,
Ses pieds sont hérissés de clous
Pour laver l'homme de son crime.
Lui-même il permet qu'on l'opprime;
Il s'abandonne à ses tyrans,
Et dans sa cruelle agonie
L'onde à son divin sang unie
Jaillit et coule à longs torrents.

Maintenant il se réalise,
L'oracle que chante en ses vers
Le poète-roi dont l'Eglise
Redit les cantiques divers.
Ce que ses accords prophétiques
Annoncent aux peuples antiques
Se dévoile au temps désigné,
Le Tout-Puissant, oui, Dieu lui-même,
Ceint d'un épineux diadème,
Sur un bois infâme a régné.

Arbre, tu rayannes encore.
Aux regards voilés de la foi:
De combien d'état te décore
La pourpre du céleste Roi?
Aujourd'hui lève un front superbe.
Toi que teignit le sang du Verbe,
Que Marie arrosa de pleurs;
L'univers entier te contemple,
Et dans les parvis du Saint Temple;
Les Vierges le couvrent de fleurs.

Arbre immortel, arbre de vie,
Jadis dans tes bras tu soutiens
Celui dont la haine et l'envie
Ont voulu trancher les destins,
C'est sur ta balance sanglante
Que de l'humanité tremblante
Ont été suspendus les fers,
Et le prince affreux des ténèbres
A ton aspect rentre aux enfers.

O croix, notre unique espérance,
Salut! dans ce temps de fervour,
Tu nous rappelle la souffrance
Et le supplice du Sauveur.
Fais que le juste persévère,
Et que de la foi qu'il révère
Toujours il conserve le don;
Fais que le pécheur sous ton ombre,
Pleurant sur ses fautes sans nombre,
En puisse obtenir le pardon.

Que dans le ciel et sur la terre,
Tous les esprits, ô Trinité,
Remplis d'un effroi salutaire,
Adorent ta divinité.
Par cette croix, arche nouvelle,
Dirige nos pas triomphants,
Et des splendeurs de ton empire,
Heureux séjour où l'ame aspire,
Veille à jamais sur tes enfans.

PAR J.-B. CLARAY DU CREST-VOLLAND,
Professeur de Langues et de Littérature.

BUREAU DU SECRETAIRE DE LA PROVINCE.

Québec, 8 Avril, 1835.

Il a plu à SON EXCELLANCE LE GOUVERNEUR EN
CHIEF de faire la nomination suivante, savoir:—
Archibald Hall, Ecuyer, M. D. pour pratiquer la
Médecine, la Chirurgie et l'Art Obstétrique.

NAISSANCE.

En ce Village, le 14 du courant, la Dame de Mr.
SAMUEL CHEESEMAN, a mis au monde un fils.

DECES.

Décédé.— En ce Village, à l'âge d'environ 45 ans,
après une longue et douloureuse maladie, soufferte avec
la patience et la résignation la plus exemplaire, Dame
FELICITE' BARBAUX, épouse de Mr. FRANCOIS
DENU, DIT JEREMIE. Le souvenir de ses vertus
vivront longtemps dans la mémoire de ses amis, de son
époux et de ses parens, ainsi que de tous ceux qui ont
pu les apprécier.

Ses obsèques ont eu lieu Mardi dernier dans l'Eglise
de Laprairie, en présence d'un grand concours de Citoyens
de tous états.

AVERTISSEMENTS.

NOUS prions Messieurs nos ABONNES qui
n'ont pas encore payé le premier trimestre de leur
Souscription à L'IMPARTIAL de vouloir nous le faire
parvenir avec le montant du second commencé le 26
FEVRIER dernier. Nos SOUSCRIPTIONS de Montréal
pourront faire leur paiement dans les mains de Mr.
BENJAMIN STARNES, Ecuyer Marchant, près
du Marché-Neuf, vis-à-vis la Maison neuve de
M. Rasco.

Laprairie, 12 Mars, 1835.

A VENDRE à des conditions très avantageuse et
à des termes de paiement faciles pour l'acquiescer
UNE TERRE située dans la Paroisse de St. Isidore à
une lieue de distance de l'Eglise, bien boisée en Pin,
Epinette et autres bois, de trois arpents de front sur
vingt cinq de profondeur, sa deventure sur le grand che-
min qui conduit à la Paroisse Ste. Martine et aux Etats-
Unis. Cette propriété offre des grands avantages pour
les commerçans en bois, qui en tirant parti du bois
trouveront un sol très productif.

Pour plus grandes particularités et les termes de
paiement on pourrait s'adresser à cette Imprimerie ou
au Propriétaire Soussigné

HYACINTHE GUERIN.

Laprairie, 11 Décembre, 1834.

A VENDRE.

A des conditions faciles un superbe ETALON de
race métils, avantageusement connu par les beaux
POULAINS qu'il a produit ce CHEVAL est âgé de SEPT
ANS réunit toutes les qualités désirables dans un
ETALON, s'adresser à L'OFFICE DE L'IMPARTIAL pour
connaître les conditions qui seront avantageuses.
Laprairie, 9 Mars, 1835.

MONSIEUR N. D. J. JAUMENNE, ayant rési-
gné la place d'Instituteur qui lui avait été con-
férée par Messieurs les Syndics du premier Arrondisse-
ment d'Ecole du district de Laprairie a l'honneur d'in-
former les pères de familles qu'il donnera chez lui, ou
dans le Village, des leçons de Grammaire et d'Ortho-
graphe Française aux jeunes gens qui désireraient se
perfectionner dans l'étude de cette langue. Il pourra
également enseigner la Géographie et l'Arithmétique
aux personnes qui le désireront.

Le prix de ses leçons sera modéré et propor-
tionné au nombre de jeunes gens qui se réuniront.
Laprairie, 11 décembre.

A VENDRE.

A CETTE IMPRIMERIE.

SOMMATIONS, Subpoena, Règles de Cour, Ex-
cutions, Saisies Arrêts, Saisies Gageries, à l'usage
de Messieurs les Greffiers des Commissaires pour la
décision sommaire des petites Causes, Contrat de Vente,
pour Messieurs les Notaires, et Procès Verbeaux de
Saisie pour Messieurs les Huissiers.
Laprairie, 11 décembre, 1834.

Imprimé et publié tous les Jendis

PAR

RAYMOND ET JAUMENNE.

CONDITIONS DE L'IMPARTIAL.

Ce Journal se publie tous les JEUDIS soir. Le prix de
l'abonnement est de TROIS PIASTRES par année, outre
les frais de poste, payable par trimestre et d'avance.
Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner
avis un mois avant leur semestre échu et payer leur
arrérages.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de six
mois.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous 2s 6d. et pour chaque inser-
tion subséquente 7½d. dix lignes et au-dessous 3s. 4d.
de 10d. pour chaque insertion subséquente. Au-dessus
de 10 lignes, 4d. par ligne pour la première insertion, et
1d. pour chaque insertion subséquente.

⊙ Nous publierons les annonces qui nous seront
adressées, jusqu'à ce que nous ayons reçu ordre de dis-
continuer.